



# MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Paris, le 29 juin 2021  
N°1150

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Bruno Le Maire et Olivier Dussopt annoncent l'ouverture d'un nouveau service de déclaration des dons manuels en ligne

La simplification des démarches administratives des usagers est une préoccupation constante du Gouvernement. C'est pourquoi, à partir du 30 juin, un nouveau service d'enregistrement en ligne sera disponible sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr).

En permettant les déclarations des dons manuels\* reçus d'un proche ou d'un tiers en ligne depuis un ordinateur, un smartphone ou une tablette, il facilitera les démarches déclaratives des usagers particuliers, professionnels notaires et professions juridiques.

La première offre de service en ligne concerne les déclarations de dons manuels. A titre d'illustration, en 2020, ce sont près de 280 000 déclarations de dons manuels qui ont été enregistrées. Les particuliers pourront souscrire en ligne les déclarations pour les dons de somme d'argent, d'actions, de titres de société, de biens meubles ou encore d'objets d'arts.

Le service offre une aide à la saisie, le calcul automatique des droits et la mise à disposition de la déclaration dans l'espace numérique sécurisé des particuliers. La formalité de l'enregistrement est ainsi réalisée de manière instantanée.

The screenshot shows the 'Je souhaite déclarer un don' page. At the top, there is a breadcrumb trail: 'Accueil > Déclarations > Démarche > Je déclare un don'. Below this, a progress bar indicates the current step is 'Description du don' (step 5 of 5). The main content area is titled 'VEUILLEZ COCHER LE(S) BIEN(S) CONCERNÉ(S)'. There are three options with icons: 'Une somme d'argent' (stack of coins), 'Des titres, des actions...' (document with Euro symbol), and 'Des objets d'art ou d'autres biens...' (person icon). At the bottom, there are three buttons: 'Retour', 'Enregistrer et suspendre', and 'Poursuivre'.

The screenshot shows the 'Je déclare un don' page. At the top, there is a breadcrumb trail: 'Accueil > Déclarations > Démarche > Je déclare un don'. Below this, a progress bar indicates the current step is 'Description du don' (step 5 of 5). The main content area is titled 'VEUILLEZ PRÉCISER :'. There is a note: 'Les champs marqués d'un astérisque (\*) doivent être renseignés.' Below this, there are two input fields: 'Montant du don \*' with a Euro symbol and 'Date de versement \*' with a calendar icon. At the bottom, there are three buttons: 'Retour', 'Enregistrer et suspendre', and 'Poursuivre'.

Ce service de déclaration en ligne sera progressivement enrichi :

- **Septembre 2021** : Le paiement en ligne des droits éventuels par carte bancaire ou autorisation de prélèvement sera disponible. L'extension de la démarche en ligne aux déclarations de dons intégrant des donations antérieures est prévue pour janvier 2022.
- **Janvier 2022** : Déclarations de cession de droits sociaux non constatée par un acte pour les particuliers.
- **Septembre 2022** : Déclarations de cession de droits sociaux non constatée par un acte pour les professionnels.
- **De 2022 à 2024** : Ouverture progressive du service pour les déclarations de succession transmises par les notaires.

***\*Info pratique : qu'est-ce qu'un don, manuel ?***

**<https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/don-manuel>**

**Contact presse :**

Cabinet de Bruno Le Maire  
Cabinet d'Olivier Dussopt

01 53 18 41 13  
01 53 18 45 26/57

[presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr)  
[presse.mcp@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.mcp@cabinets.finances.gouv.fr)